



COMMISSION FOOT EDUCATIF

-- DEPARTEMENT TECHNIQUE---

Procès-Verbal n° 38

Réunion du :	Mardi 02 MAI 2023
Présidence :	M. Guy BOURICHA
Présents :	Mme REGNIER Ludivine (CTD) MM. BAUMANN Frédéric - Tito DOUNGOUA-FOKY (CTD DAP) – PATALANO Albert

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Informations

- Traitement du courrier

INFORMATIONS FOOTBALL EDUCATIF

Retrouvez les documents concernant le Football Educatif ainsi que les Rappels pour toute la saison et les Désidératas sur la Page d'Accueil du District « DOCUMENTS FOOT EDUCATIF » ou en cliquant sur le lien suivant : <https://var.fff.fr/docs-foot-animation/>

PLANNINGS SAISON 2022 / 2023

[Tous les plannings sont consultables prochainement sur le site du District du Var](#)

FEMININES

CRITERIUM U13F

FEUILLES DE MATCHES MANQUANTES

ORIGINAL ET SCAN DE LA FEUILLE DE MATCH MANQUANT

2^{ème} parution – Amende financière de 8€

Journée 7 du 18.03. 2023

EXCELLENCE :

MATCH N° 25498978 : FREJUS ST RAPHAEL / CANNET DES MAURES

Journée 8 du 08.04. 2023

EXCELLENCE :

MATCH N° 25498983 : CANNET DES MAURES / EFC SEYNOIS

PRE-EXCELLENCE :

MATCH N° 25499327 : RC LA BAIE / BESSE SPORT

REPORTS MATCHS

PRE EXCELLENCE

Journée N° 8 du 08 AVRIL 2023 : MATCH N° 25499326

US CARQUEIRANNE LA CRAU / BRIGNOLES

Report au 13 MAI 2023

DESIDERATA : U13F

EQUIPES JOUANT UNIQUEMENT LE SAMEDI APRES-MIDI

US CARQUEIRANNE LA CRAU

FC LE REVEST

LORGUES

GARCONS

JOURNEE NATIONALE des DEBUTANTS

Samedi 03 JUIN 2023

Les Fiches d'inscription vous seront transmises dès à présent et merci de nous en faire retour, dès que possible, de manière à organiser la répartition des équipes par site géographique.

U6-U7 de 9H à 12H30 et U8-U9 de 13H30 à 17H30 : Nota : Les horaires peuvent être modifiés selon les inscriptions.

7 joueurs MAXIMUM en U6/U7 et U6F/U8F et 8 joueurs MAXIMUM en U8/U9.

Sites retenus à ce jour :

CUERS PIERREFEU – GONFARON - VAL D'ISSOLE - SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME - LE VAL BESSILLON - LES ARCS – VIDAUBAN – GRIMAUD – OLLIOULES - LA CADIERE - LE BEAUSSET

U13 et U12

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

***RAPPEL : TOUTE RENCONTRE NON JOUEE POUR NON PRESENCE D'UNE EQUIPE AU COUP D'ENVOI
DOIT FAIRE L'OBJET D'UNE FEUILLE DE MATCH ADRESSEE AU DISTRICT COMME POUR UNE
RENCONTRE NORMALE***

ORIGINAL ET SCAN DE LA FEUILLE DE MATCH MANQUANT

***3^{ème} parution – Amende financière de 31 €
2^{ème} PHASE – Journée 8 du 25.03.2023***

U12

U12 PRE EXCELLENCE - Poule A :

MATCH N° 25497928 : AS SAINT CYR / TOULON USAM

U12 HONNEUR - Poule C :

MATCH N° 25510896 : AS SIGNES / US LE PRADET

U13

U13 PRE EXCELLENCE - Poule A :

MATCH N° 25497357 : LA SEYNE FC / US LE PRADET

MATCH N° 25497356 : JS LE BEAUSSET / O SAINT MAXIMIN

*Prochaine réunion
Mardi 9 Mai 2023*

Le Président : Guy BOURICHA